

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL17

CULTURE

Convention d'investissement pour accompagner le remplacement de l'intégralité du parc d'éclairage scénique de l'Espace Albert Camus et du Centre chorégraphique Pôle Pik

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de 12 ans la mise en application de la directive écoconception, d'éclairage pour des équipements moins énergivores ; les LED. Le secteur du spectacle vivant a jusqu'ici bénéficié d'exemptions : la grande majorité des sources lumineuses (halogènes et arc) a ainsi pu continuer à être utilisée. Cette exemption prend fin en septembre 2024.

Le parc d'éclairage scénique actuellement utilisé par l'association Pôle en Scènes pour l'Espace Albert Camus et le Centre chorégraphique Pôle Pik est composé à 95 % d'éclairage ne répondant pas à la nouvelle norme.

Aussi les éclairage scéniques sont à remplacer dans leur quasi intégralité. La convention domaniale signée entre la Ville de Bron et l'association, pour les années 2024 à 2028, met expressément à la charge de l'association le renouvellement et l'entretien de ces matériels.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de convention d'investissement entre la Ville de Bron et l'association Pôle en Scènes ci-annexé ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Bron et l'association Pôle en Scènes ;
- **ACCORDER** le versement d'une subvention d'investissement de 250 000 € à l'association Pôle en Scènes, pour accompagner le remplacement de l'intégralité du parc d'éclairage scénique de l'Espace Albert Camus et du Centre chorégraphique Pôle Pik.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD